

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEIZE DECEMBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 18**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoir : 01**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 18**

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier

**Absents et excusés : 05**

M. Mmes, BAUD PACHON Valérie, MARTIGNONI Florence, TROMBERT Fabien, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

**Pouvoir : 01**

Madame BAUD PACHON Valérie à Monsieur BERGER Jean-François

**- Madame Valérie THORENS a été désignée secrétaire -**

### **D\_2024\_12\_07**

#### **CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE RESPONSABLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE CATEGORIE B**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des postes autorisés et des effectifs réalisés,

Compte tenu de l'absence de l'agent en charge de la commande publique,

Compte tenu de la difficulté de recrutement pour le remplacement d'un agent placé en maladie,

Compte tenu de l'importance et de la sensibilité de la réglementation spécifique à la commande publique au sein des collectivités qui doit faire l'objet d'une application rigoureuse,

Considérant qu'il est strictement nécessaire de renforcer le service de la commande publique et des affaires juridiques pour permettre la continuité du service notamment pour la passation des marchés publics mais également pour mettre en œuvre des process et accompagner les responsables de service aux fins de s'assurer du respect de la réglementation en matière de commande publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création d'un poste permanent de responsable de la commande publique de catégorie B, à temps complet, ouvert aux titulaires et aux contractuels,

DIT que le tableau des postes autorisés sera modifié en conséquence,

OCTROYE les budgets nécessaires à ces évolutions ;

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 19 décembre 2024.

La secrétaire de séance,  
**Valérie THORENS.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---